

## Le code pénal militaire

Nombre de sessions: 2

### Que sait-on après avoir suivi cette formation

Après avoir suivi ce cours le participant sera en mesure de juger d'une part la légalité de l'engagement de militaires et de leurs activités, d'autre part le cadre dans lequel ils doivent opérer selon la société. Il sera aussi au courant des sanctions éventuelles telles qu'elles sont définies dans le code pénal militaire.

### Programme

Dans cette formation nous traitons plus à fond le recours à la violence par le personnel de la Défense au cours de l'exécution de ses missions, aussi bien sur le territoire national qu'en dehors de celui-ci, à l'exception des situations dans lesquelles l'emploi de la violence est réglé par le droit des conflits armés.

Ce cours comprend en outre une étude détaillée des délits courants et des peines ou mesures qui s'y appliquent, les peines militaires spécifiques y comprises.

Aussi bien les délits qui sont repris dans le code pénal ordinaire (tels que le viol, le vol et la violence) que ceux du code pénal militaire (tels que la mutinerie, la désertion, l'insubordination et l'outrage) y sont étudiés.

Par la même occasion nous nous attardons également sur des notions préliminaires (définitions, sources et caractéristiques, champ d'application dans le temps et dans l'espace) et sur la pénalité objective du fait (éléments constitutifs, circonstances aggravantes, tentative de délit, motifs de justification).

### A qui cette formation s'adresse-t-elle

Ce cours est indispensable pour tous ceux qui assument la responsabilité dans l'engagement de militaires ou qui entrent en contact avec des militaires, aussi bien en tant qu'autorité administrative qu'en tant qu'autorité judiciaire.

### Enseignant

**Ilja Van Hespén** est licencié en sciences maritimes et militaires, détenteur d'un master d'ingénieur commercial et titulaire d'un doctorat en droit. Il est membre du personnel académique de la chaire de droit de l'école royale militaire et collaborateur scientifique à l'université de Gand. Il donne notamment des cours académiques dans les branches du droit constitutionnel et du droit administratif, et ce dans les deux langues nationales. Il a rédigé sa thèse de doctorat en droit public international. Ilja Van Hespén possède par ailleurs une vaste expérience dans le domaine des marchés publics.

Nombre de sessions: 2